

AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage, entièrement remis à jour, sert de base à l'enseignement que nous dispensons à l'attention des étudiants de 3^e baccalauréat en droit de l'Université de Liège.

Même si les étudiants seront probablement effrayés par son volume qui a encore crû par rapport à la deuxième édition, il ne prétend pas à l'exhaustivité. L'objectif de ce manuel consiste en une présentation actuelle et dynamique de la procédure pénale. Il se veut être un exposé des principales règles qui encadrent le procès pénal qui est profondément marqué par les enjeux de société qui consistent à trouver un point d'équilibre entre la défense collective et la nécessité du respect de la personne, de sa liberté et de ses droits⁽¹⁾. Pour tenter d'approcher ce résultat, il nous a fallu faire des choix non seulement pour refléter une image actuelle du procès pénal, mais aussi pour rester dans le carcan du nombre d'heures dévolu au cours qui, au fil des années, n'a cessé de diminuer. Cette troisième édition reflète ces arbitrages, en intégrant les évolutions les plus pertinentes de la matière et en proposant une approche renouvelée, adaptée à la fois aux besoins des étudiants et aux attentes des praticiens. Par conséquent, le lecteur ne s'étonnera pas de voir certains thèmes envisagés de manière plus synthétique tandis que d'autres sont plus détaillés dès lors que les questions examinées sont rencontrées de façon récurrente dans la pratique.

La motivation reste en tout cas la même : tenter d'offrir aux lecteurs un outil qui contient la réponse recherchée à une question ou qui leur permet, à tout le moins, de s'orienter vers d'autres sources plus pointues et plus détaillées. Cela étant dit, la procédure pénale présentant, à maints égards, des règles moins arrêtées que celles de la procédure civile, il serait présomptueux d'affirmer que toutes les questions trouveront nécessairement une solution dans le présent ouvrage.

La structure de ces *Principes de procédure pénale* s'inspire de celle du *Manuel de procédure pénale* des professeurs Franchimont, Jacobs et Masset, lequel contient la somme des enseignements qu'ils ont dispensés à l'Université de Liège. Le présent ouvrage se place résolument dans cette continuité. En effet, l'Université de Liège a développé au fil du temps

(1) M. FRANCHIMONT, A. JACOBS et A. MASSET, *Manuel de procédure pénale*, 4^e éd., Bruxelles, Larcier, 2012, p. 22.

un savoir-faire reconnu en matière procédurale et, bien modestement, nous avons à notre tour eu l'audace⁽²⁾ de vouloir apporter notre pierre à l'édifice afin de perpétuer cette tradition.

En somme, cette troisième édition des *Principes de procédure pénale* s'inscrit toujours dans la volonté des auteurs de mettre à la disposition de son public un manuel d'accès immédiat, d'une lecture aisée et qui présente, de manière rigoureuse et didactique, les fondamentaux de la procédure pénale.

(2) Pour reprendre les mots du professeur Franchimont, voy. *ibid.*, p. 5.